
EMC – Chapitre 2

La sûreté, un droit de l'Homme

Introduction :

Longtemps la sûreté n'a pas été garantie équitablement aux français. Mais c'est aujourd'hui un des droits de l'Homme qui permet l'exercice de nos droits et libertés individuels.

Comment la sûreté est-elle garantie aux personnes vivant en France ?

Comment définir la « sûreté » ?

La sûreté est à l'origine une garantie offerte contre les arrestations et les peines arbitraires. Ainsi, toute personne arrêtée a le droit d'en connaître les raisons afin de pouvoir organiser sa défense. Au-delà, c'est un droit qui permet l'exercice de nos libertés individuelles, une protection pour nous et nos biens.

I- La sûreté est une garantie pour les libertés

1/ La sûreté est un droit fondamental car c'est la possibilité de vivre en sécurité. Depuis 1789, la DDHC a établi la sûreté comme l'un des droits fondamentaux de l'individu.

Ainsi, ce droit est garanti en France et en Europe.

2/ Dans une démocratie, la sûreté est assurée par l'Etat grâce à la loi qui fixe des règles, que chacun doit respecter.

L'Etat prend les mesures pour **protéger** les personnes et les biens.

La loi **sanctionne et punit** ceux qui menacent ou qui causent du tort aux personnes (et aux biens).

II- Les rôles de la force publique

1/ La force publique (police et gendarmerie) est chargée de veiller sur la sécurité des citoyens.

2/ La force publique mène des actions de prévention

- informations auprès de la population (Sécurité routière, danger de l'alcool et des drogues...).

- elle effectue des contrôles et des rappels à la loi

- elle porte secours aux personnes

3/ Elle assure des missions de répression

- Elle constate les infractions

- Elle enquête
- Elle arrête les personnes qui enfreignent la loi



Les missions de police judiciaire :

maintien de l'ordre, enquêtes en cas de délit ou de crime, arrestations.



La sécurité publique :

sécurité des routes et des autoroutes, opérations de secours, alerte-enlèvement, lutte contre la délinquance (violence urbaine, crime organisé, trafic de drogue).



Les opérations de défense du territoire :

plan Vigipirate (lutte contre le terrorisme), contrôle de frontières (lutte contre l'immigration illégale), protection de sites dangereux, des hautes autorités du pays.



Les missions à l'étranger :

sécurité des ambassades, maintien de la paix, coopération avec les militaires d'un pays étranger.